Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260126-DEL_2026_001-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. François PONCHON, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 14 janvier 2026

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 08 Quorum : 05

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 08

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Mme Aude RUVOEN, M. Jean-Marie LUCAS, Mme Brigitte LAURIN, M. Gilles LE BIHAN, Mme Myrlande MARZIN

Absente : Pélagie GELARD

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Aude RUVOEN a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

2026-001 – A –ECOLE : SEMAINE DE 4 JOURS

Le conseil municipal ne s'oppose pas au maintien de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
François PONCHON



Rendu exécutoire et transmis en Préfecture le

05 FEV. 2026